

Introduction

Serge Mam Lam Fouck et Isabelle Hidair

L'ouvrage traite de la double question du patrimoine et de la patrimonialisation sous-jacente. Il a pour ambition première d'éclairer les acteurs sociaux sur les phénomènes patrimoniaux communs, qui sont avant tout des constructions sociales, pour en dégager les enjeux dans le contexte d'une société plurielle, comme l'est de manière aussi remarquable celle de la Guyane française. Sur la question de la patrimonialisation en milieu pluri-culturel, ont été traitées des études de cas, susceptibles d'intéresser les observateurs de notre planète.

Ce que nous entendons par patrimonialisation est la construction d'un « nouvel ordre appelé à succéder à celui qui s'effondre, nouvel ordre qui bien sûr ne peut être légitimé et véritablement institué que s'il est réputé « avoir toujours été déjà là » »¹

En se fondant sur leurs expériences scientifiques et/ou professionnelles du patrimoine et des processus de patrimonialisation, les auteurs ont donné leur approche de ces questions, telles qu'elles peuvent se poser en Guyane française. Encore faut-il noter combien la question de la patrimonialisation est essentielle pour tout groupe humain, puisqu'elle débouche sur la définition de l'un de ses modes d'expression, pour dire sa manière de voir et d'être au monde, en puisant les ressources utiles dans une lecture de son passé.

C'est dire qu'en Guyane comme ailleurs, le poids de l'histoire, et avec elle, les valeurs de l'homme sont déterminants dans ce mode d'expression. L'histoire a légué ici une situation dont la complexité a été récemment amplifiée par des changements d'ordre humain : notamment sur les plans démographique, économique, politique et culturel.

Lorsqu'à la fin du XVII^e siècle, les colons français prennent durablement pied sur le continent sud-américain, dans l'espace du Plateau des Guyane, ils se représentent le pays conquis comme terres vacantes. Elles sont cependant habitées par des populations « amérindiennes » depuis plusieurs milliers d'années. Grâce à l'apport des peuples issus de différents horizons du globe, la diversité culturelle du pays qui se complexifiera au fil du temps est donc, dès les débuts de la colonisation, un élément constitutif de la vie sociale, comme il en sera dans l'ensemble des Amériques et de la Caraïbe.

1 Micoud André, 1995, « Du « patrimoine naturel de l'humanité » considéré comme un symptôme », *Droit et société*, n° 30-31, p. 265-279.

Sur l'actuel territoire de la Guyane française, les peuples autochtones sont représentés aujourd'hui par les Kali'na, les Lokono, les Palikur, les Teko, les Wayana et les Wayãpi.

L'exploitation des habitations coloniales exige un constant appel à la main-d'œuvre de « Noirs », ainsi qu'à leur encadrement par des « Blancs » (colons ou travailleurs engagés). La société de plantation prend ainsi ses marques avec ses habitants propriétaires qui peuvent être des Blancs ou des « affranchis » notamment des « Mulâtres », plus rarement des Noirs. On y ajoutera la masse des travailleurs que sont les esclaves « africains » ou « créoles », et, dans ses marges, des « bandes de marrons ».

L'abolition de l'esclavage de 1848 sonne le glas de la classe sociale des Blancs, qui finit par disparaître du fait des départs, de l'extinction des familles ou par le jeu du métissage. Les « Créoles » – ce groupe socioculturel constitué de descendants de colons, d'affranchis, d'esclaves ou des « immigrants » de la période post-esclavagiste (de nouveaux Africains, des Indiens, des Chinois, plus rarement des « bagnards » français, indochinois ou maghrébins) – deviennent alors les maîtres du jeu politique local. A la fin du XIX^e siècle, le Gouvernement français reconnaît les « bandes de marrons » venues du Surinam, et installées sur le territoire de la Guyane, comme des « protégés » de la République, premiers pas vers l'intégration à la société coloniale de ceux que l'on désigne aujourd'hui du nom de « Bushinenge ». Des populations composées notamment de guerriers ayant combattu les forces armées hollandaises. Les Bushinenge – représentés en Guyane par les Aluku, les Ndjuka, les Paramaka, les Saramaka, les Kwinti et les Matawaï – ont pour principal espace de vie la vallée du Maroni.

C'est à la fin du XIX^e siècle également que l'espace guyanais acquiert les traits majeurs de la configuration démographique actuelle. Deux grands fleuves délimitent le pays. À l'ouest, le Maroni dont la traversée conduit au Surinam, à l'est l'Oyapock sépare la Guyane du Brésil dont la frontière court également au sud. La population qui compte 219 266² se concentre sur la zone littorale où se trouvent les principales agglomérations, de Saint-Georges-de-l'Oyapock à Saint-Laurent-du-Maroni. Les faibles densités (2,6 habitants au km²) d'un pays relativement vaste (84 000 km²) laissent dans l'« Intérieur » de grands espaces couverts d'une forêt subéquatoriale, à la biodiversité remarquable, à laquelle participe un dense réseau hydrographique où dominent d'imposants fleuves.

Depuis les débuts de la colonisation, ces grands espaces, perçus comme vides d'hommes par les décideurs successifs du pays, ont toujours appelé une immigration que l'on disait, encore au milieu du XX^e siècle, indispensable au développement. Aussi, dès que le pays eut les moyens sanitaires et économiques d'appeler l'immigration salvatrice, il le fit volontiers avec succès au profit de son développement.

2 Recensement de la population de 2008 (<http://www.recensement-2008.insee.fr/>).

La départementalisation de la colonie en 1946, avec l'élévation consécutive du niveau de vie des habitants, autorisa en effet l'arrivée d'une immigration diversifiée qui dépassa largement les attentes de la population d'accueil. A la fin des années 1980, le discours politique enregistre volontiers les craintes de cette population confrontée à une immigration vécue comme massive³.

Ainsi, lors de la réalisation des plans de développement (notamment celui qui a eu pour fer de lance la création et le développement de la base spatiale de Kourou) qui se sont succédés au cours des décennies qui ont suivi la départementalisation de 1946, individuellement ou par groupes plus ou moins nombreux, arrivent des hommes et des femmes qui contribuent au gonflement des effectifs de groupes présents dans le pays avant 1946 ou à la constitution de nouveaux. Pour ne citer que les groupes d'immigrés numériquement les plus importants, il s'agit, dans le premier cas, de groupes de nationalité française à l'instar des « Métropolitains »⁴, des Antillais de la Martinique et de la Guadeloupe, rejoints par des groupes de nationalité étrangère comme les Antillais anglophones de Sainte-Lucie, les Chinois ; puis s'établiront à partir des années 60, des Brésiliens, des Haïtiens, des Dominicains, des Surinamiens, des Guyanais (du Guyana) et des Hmong. Ces peuples, d'installation relativement récente dans le pays, sont porteurs de valeurs qui ajoutent dans divers domaines à la richesse patrimoniale de la Guyane.

Aussi pour être comprises, les politiques patrimoniales, pensées dans cet espace occupé par une diversité humaine aussi remarquable, doivent-elles être situées dans leur contexte géopolitique. Après son expérience coloniale, nous le rappelons, la Guyane devient par la loi du 19 mars 1946 une circonscription administrative de la République française, qui prend la forme d'un département, puis d'une région monodépartementale, avant l'instauration d'une future « collectivité unique ». Ce sont donc les institutions de la France qui, par la manière de voir qu'elles portent, ordonnent le repérage et la gestion des patrimoines naturels et culturels communs. Néanmoins, cette représentation du patrimoine entre en conflit avec celles que portent des cultures précoloniales ou issues de la colonisation, ce qui implique parfois contradictions et incompréhensions.

Comment dans ce contexte politique et culturel concevoir la nature des patrimoines communs à conserver et les politiques patrimoniales à conduire ? A un questionnement aussi vaste, il nous a donc paru nécessaire de donner des réponses qui saisissent la complexité de situations créées au cours de plusieurs siècles d'occupation humaine. Il s'agit d'une occupation

3 Les données des recensements permettent l'évaluation de l'ampleur d'une croissance démographique où l'immigration joue un rôle majeur : 1954, 27 863 habitants, 1990, 114 678, 2008, 219 266. INSEE, recensements.

4 Sont dénommés ainsi les « Blancs » nés en France métropolitaine.

où, par exemple, se sont succédés, puis enchevêtrés – jamais sur un mode égalitaire – des peuples et leurs valeurs ainsi que leurs modes de pensée d'où découlent des conceptions et définitions assez contrastées de patrimoines pourtant communs. A ce propos, les conceptions et définitions patrimoniales pensées par les institutions amérindiennes, ont même longtemps été réduites au silence, tant par le pouvoir colonial que par la gouvernance d'aujourd'hui, qui lui a succédé.

Par ailleurs, la dénonciation de la domination coloniale qui a prospéré en Guyane comme ailleurs, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, n'a débouché ni sur l'indépendance du territoire, ni sur l'abolition de la logique politique de l'assimilation qui a présidé à l'institution du département de la Guyane. La définition d'une politique patrimoniale commune doit alors en passer par le respect du droit de la Nation en la matière, tout en autorisant la prise en compte des diverses formes de patrimoines communs, qui émergent de groupes relativement nombreux et culturellement différenciés.

Une vingtaine de contributeurs ont mobilisé leurs savoirs et leurs expériences professionnelles pour éclairer des questions dont la complexité ne doit pas masquer qu'elles relèvent de l'essentiel, pour des hommes et des femmes qui attendent des uns et des autres le respect de ce qu'ils perçoivent comme des clefs leur être, et donc de de leurs identités.

Le sommaire laisse entrevoir les choix que nous avons faits. Sans rechercher l'exhaustivité dans le traitement de la question de la patrimonialisation – le lecteur notera que des groupes aspirant à la reconnaissance de données de leurs identités, comme les Chinois, les Haïtiens ou encore les Libanais de Guyane n'ont pas fait l'objet d'une investigation en rapport avec cette question-là. Il s'agit ici, avant toutes autres considérations, de poser les fondements d'une réflexion commune susceptible de susciter le sentiment d'appartenance à un ensemble qui n'ignore point les aspirations de ses composantes.

Après la présentation des enjeux de la patrimonialisation et l'examen des fondements juridiques de la notion de patrimoine, nous proposons une série de mises en relation entre des stratégies de patrimonialisation, et, successivement, la question du développement, la gestion des espaces naturels et des biens culturels, des pratiques langagières et l'écriture littéraire. La dernière partie de l'ouvrage est réservée à la manière de voir et de considérer le patrimoine de quelques groupes socioculturels de la Guyane, en l'occurrence à celle des Amérindiens, des Créoles, des Bushinenge et des Hmong.

Ont répondu à notre appel des juristes (Gérard Monédiaire, Olivier Barrière, Frédéric Bondil, Maude Elfort, André Néron, Philippe Karpe), des historiens (Serge Mam Lam Fouck, Jean Moomou), des anthropologues (Isabelle Hidair, Gérard Collomb, Bernard Cherubini, Marianne Palisse) un sociologue (Blaise Bitegue), des conservateurs du patrimoine (Marie-Paule Jean-Louis, Katia Kukawka), des linguistes (Sophie Barnèche, Chô Ly), des psychologues (Sébastien Chapellon, Ramona Justin), un ethnomusicologue

(Jean-Michel Beaudet), une littéraire (Mylène Danglades), une ethnobotaniste (Marie Fleury), un économiste (Paul Rosel  Chim), un  lu de la Guyane (Jean-Paul Ferreira), un expert en droit des autochtones (Alexis Tiouka).